

ou la fermeture des marchés, ainsi que l'existence ou l'absence de droits de douane, de contingents et de restrictions de toutes sortes. De ce fait, elles ont une incidence cruciale sur la prospérité des Canadiens.

Les Canadiens savent combien le commerce extérieur est important pour leur pays et pour le maintien de leur niveau de vie, qu'ils doivent à leur travail ardu. Ils comprennent que, dans un monde marqué par la concurrence, où les sources traditionnelles de notre richesse - les pêches, l'agriculture, les ressources naturelles, l'industrie - évoluent, ils doivent en faire autant. Il savent combien il importe que les règles commerciales soient équitables pour les petits pays comme pour les grands. Ils savent que les petits pays doivent avoir leur mot à dire quant aux règles qui sont adoptées et à leurs modalités d'application.

Dans l'Ouest canadien, l'Accord va dans le sens des efforts amorcés par la création de l'Agence de diversification de l'économie de l'Ouest. Il en résultera des gains appréciables, surtout pour l'expansion de l'industrie pétrochimique, une plus grande ouverture des marchés du pétrole, du gaz, de l'uranium, de la potasse, des produits forestiers, du poisson et du bétail, et un meilleur accès aux produits manufacturés américains. Après tout, les États-Unis sont le plus important partenaire commercial de l'Ouest canadien. Selon les recherches effectuées pour le compte de la Canada West Foundation, près de 60 % des exportations de la région, soit plus de 12 milliards de dollars en 1986, sont destinées à 16 États américains. Près de la moitié des ces exportations proviennent du secteur du pétrole et du gaz, qui bénéficie maintenant d'une garantie d'accès.

Les produits forestiers de la Colombie-Britannique, qui comptent pour 45 % des exportations de cette province, jouiront maintenant d'un accès plus sûr au marché américain. On verra graduellement disparaître les pénalités que les États-Unis ont imposées sur les bardeaux. Les restrictions actuellement appliquées aux exportations de billes seront maintenues pour que la fabrication de produits forestiers continue à se faire au Canada. L'avenir des exportations d'énergie hydro-électrique est mieux garanti. Plus tôt cette année, la province a annoncé la suppression des restrictions d'accès auxquelles étaient assujetties les maisons de courtage dont elle réglemente l'activité. L'Accord s'inscrit parfaitement dans cette voie et aidera Vancouver à continuer de multiplier ses contacts avec les pays du bassin du Pacifique.

En ce qui concerne les pêches de la côte ouest, l'Accord mettra fin à l'application abusive des normes techniques américaines tandis que l'élimination des droits de douane accroîtra l'avantage concurrentiel de la Colombie-Britannique sur les marchés américains. Le gouvernement fera valoir dans le cadre du GATT son droit de contrôler l'exportation de poisson